

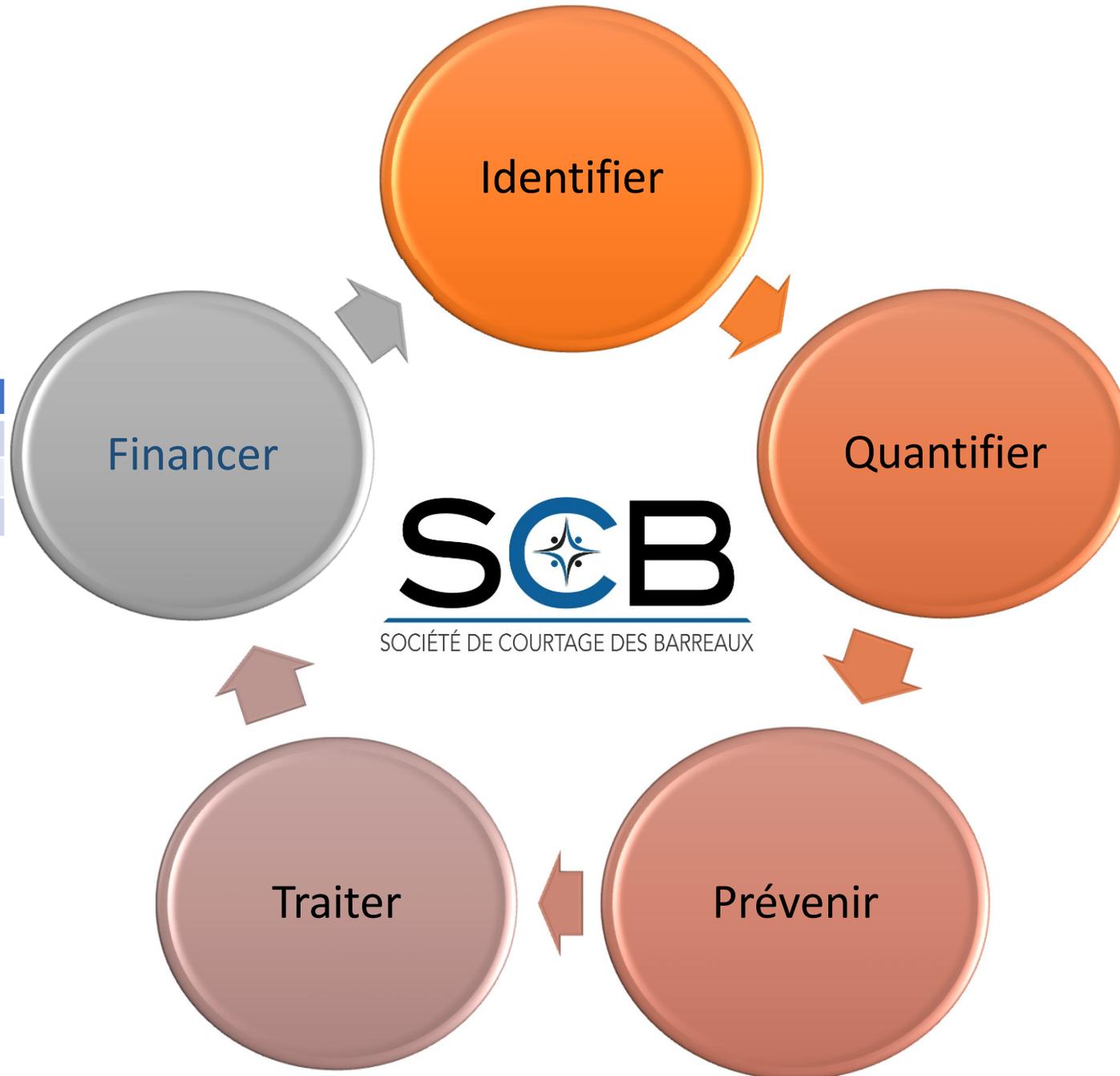
Assurance de Responsabilité Civile des Avocats

Réunion de la COBEST
Tournus le 8 février 2025

Ambition de la SCB dès son origine

Gestion des risques de la Profession pour les Avocats de Province

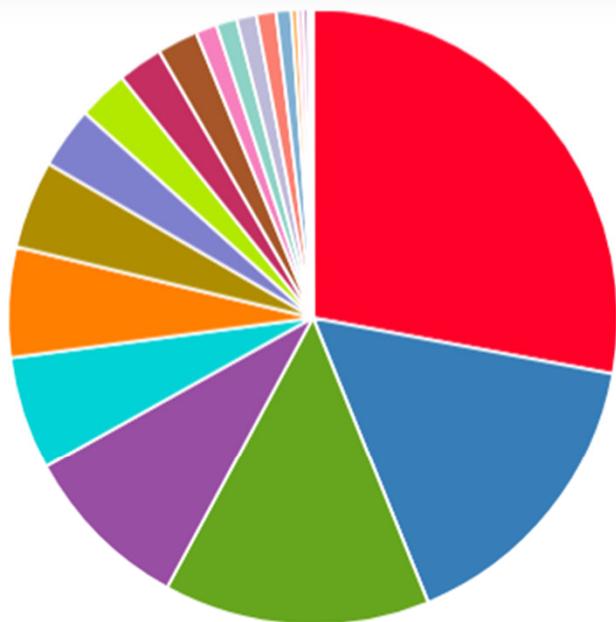
Assurances	Barreaux
LPA	163
NRF	159
RCP	153



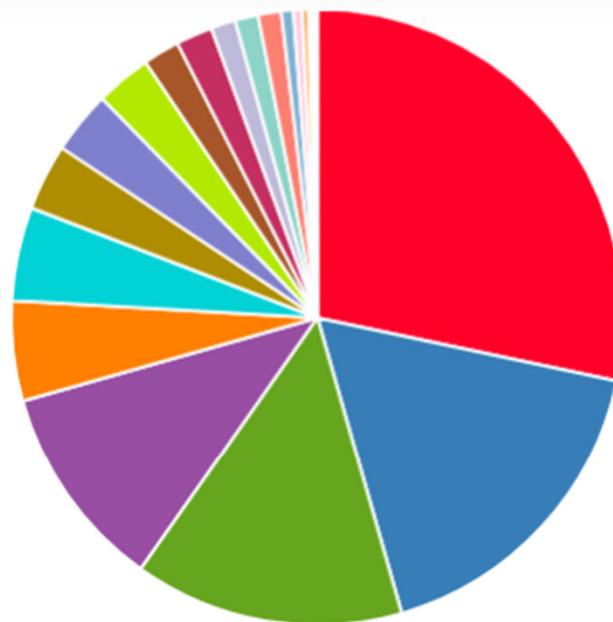
ANALYSE DES SINISTRES PAR CAUSE :

Ensemble

COBEST



- Défaut de diligence (27.91)
- Erreurs procédurales en appel (15.93)
- Manquement au devoir de conseil (14.10)
- Prescription (9.03)
- Défaut de prudence (5.96)
- Erreurs liées aux règles de procédure en 1ère instance (5.77)
- Erreurs liées à la rédaction d'actes (4.61)



- Défaut de diligence (28.29)
- Erreurs procédurales en appel (17.27)
- Manquement au devoir de conseil (14.25)
- Prescription (10.85)
- Erreurs liées aux règles de procédure en 1ère instance (5.24)
- Défaut de prudence (4.90)
- Erreurs liées à la rédaction d'actes (3.48)

Statistiques
propres à
chaque Barreau,
disponibles sur
votre Extranet
SCB : Barassur.fr

Modalités de gestion des sinistres

Clause de gestion paritaire : « *Le Comité consulté en cas de sinistre se prononcera :*

- *sur la responsabilité de l'Avocat sinistré,*
- *sur la prise en charge du sinistre,*
- *sur l'évaluation du dommage,*
- *sur l'opportunité d'une transaction ou d'une suite judiciaire à donner.*

Les avis sont rendus à la majorité des voix, les Membres désignés par le Barreau et ceux désignés par l'Assureur disposent du même nombre de voix,

Méthodes d'évaluation pour chaque dossier :

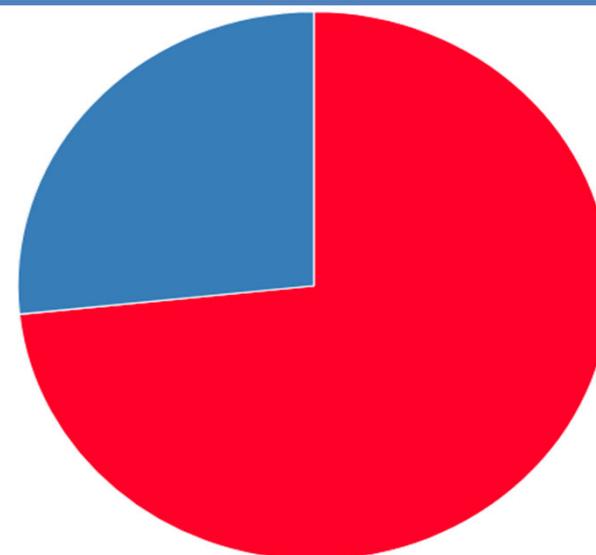
Forfaits d'ouverture :

Judiciaire : 37,000 €

Amiable : 5,000 €

Puis évaluation affinée en fonction de l'analyse du dossier : Exemple dans un barreau COBEST, sinistre avec réclamation à 5,3 M € évalué à 25,000 €

Proportions amiables / Judiciaires COBEST



■ Amiable (73.34)
■ Judiciaire (26.66)

Sinistres gérés par la SCB

Pour chaque réclamation :

Analyse Faute / Préjudice / Causalité

Reconstitution chronologique de la mission et de la relation avocat - client

Consultations juridiques : (analyse de perte de chance) : 590, dont 35% internes, 65 % externes (budget 550 à 620 K € / an)

Volumétrie : ouvertures RCP + 23% en 2024

Année Nature	2021		2022		2023		2024	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Amiable	1636	77%	1591	78%	1623	81%	2030	82%
Judiciaire	477	23%	446	22%	391	19%	438	18%
Total	2113	100%	2037	100%	2014	100%	2468	100%

Les ressources SCB en gestion des sinistres

PÔLE A

PÔLE B

PÔLE C

PÔLE JUDICIAIRE

Instruction, gestion, règlement des dossiers **AMIABLES**

Instruction, gestion, suivi,
relance des dossiers

- FAMILLE / SUCCESSION
- BANCAIRE / ASSURANCES
- CORPOREL
- PENAL
- SAISIE IMMOBILIERE / VOIES D EXECUTIONS

- CONSTRUCTION URBANISME
- COPROPRIETE
- IMMOBILIER
- ADMINISTRATIF

- DROIT DES AFFAIRES
- PROCEDURES COLLECTIVES
- SOCIAL
- BAUX COMMERCIAUX

TOUTES MATIÈRES

12 Juristes Gestionnaires :

- Emma CANZANO
- Christelle MAUMY
- Méline CANO
- Aurore CAILLAUD
- Eddy MERLATTI
- Manon BLANC
- Carole DECUERS
- Anne-Laure LARIOTTE
- Robert PALMACCIO
- Emilie LEBORGNE
- Anaïs LEJARD
- Hayette TAIBI

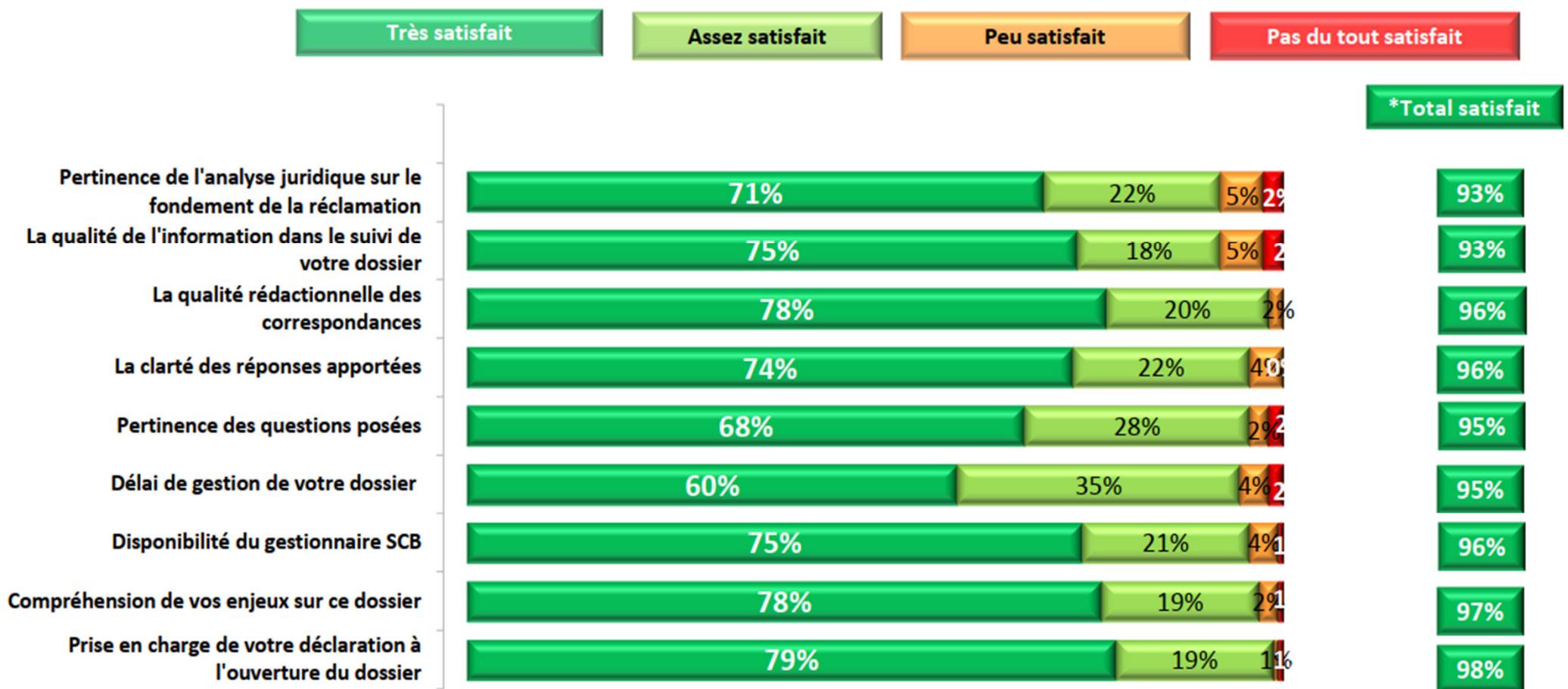
11 Juristes Consultantes

- Delphine BOHBOT
- Caroline de SAINT REMY
- Valérie LANISSON FOURNIER
- Virginie SARRA BOURNET
- Sophie CECCALDI
- Julie NOEL
- Julie MALDONADO
- Flora BOUVERON
- Séverine LASSERRE
- Daniela REVEST
- Nancy VIGNAL

+ 34 Avocats Consultants Externes

SCB : au service exclusif de la profession

Impératif de qualité de service : enquête 2020 – 1000 avocats , sinistres RCP clos



*Total satisfait= Très satisfait + assez satisfait

Comparaison des conditions tarifaires entre Barreaux de la COBEST

Bases unitaires de cotisations définies pour 2023-2025

ARDENNES	1 500
AUBE	1 300
BELFORT	1 625
BESANÇON	1 500
BRIEY	1 300
CHALONS en CHAMPAGNE	1 400
CHALON-SUR-SAONE	990
COLMAR	1 180
DIJON	1 500
EPINAL	1 600
HAUTE-MARNE	1 400
HAUTE-SAÔNE	1 300
JURA	1 475
MACON	1 300
MEUSE	1 150
MONTBELIARD	1 180
NANCY	1 350
REIMS	1 700

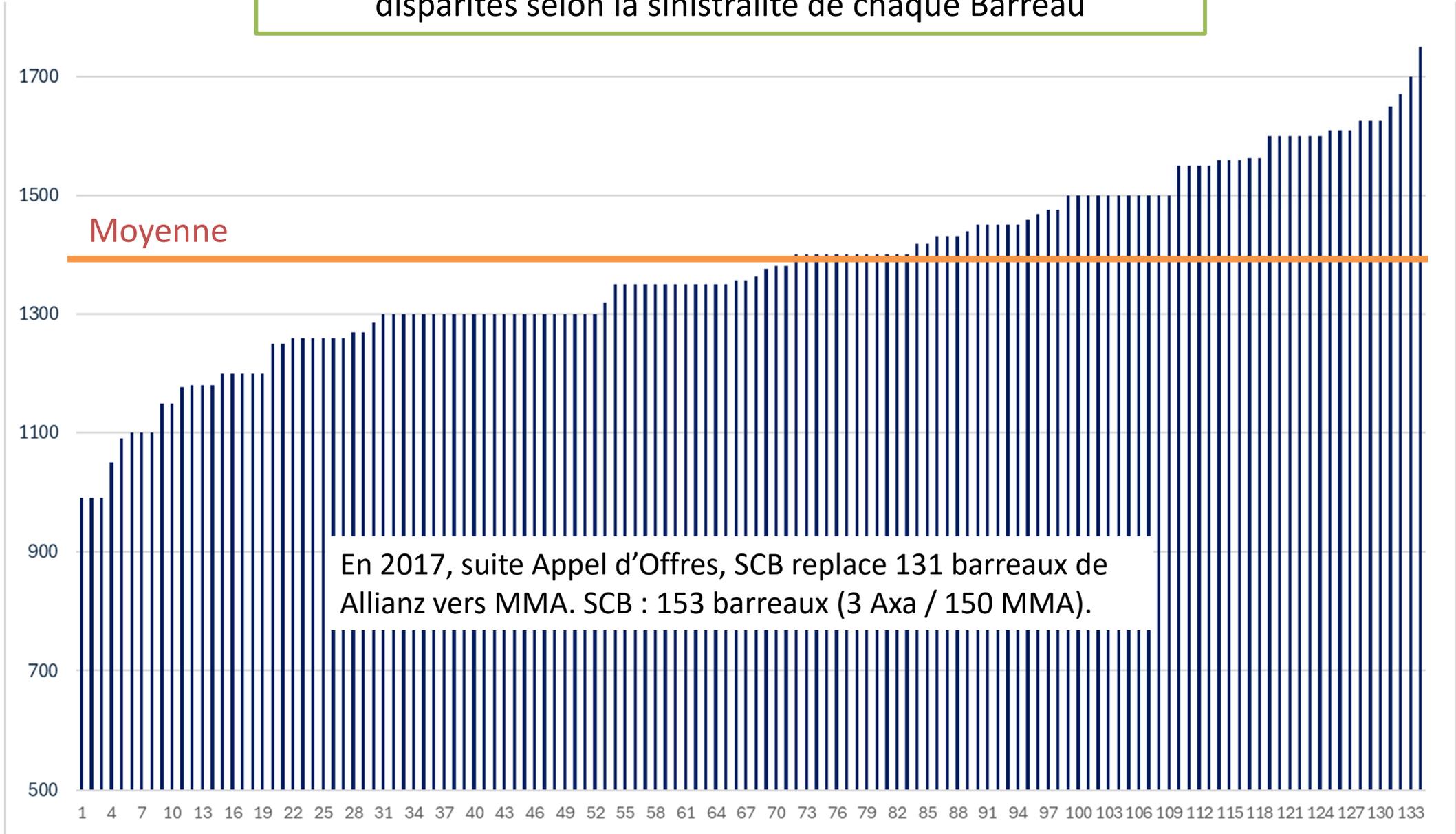
Prime moyenne :
1.375 € TTC

Majorations au 1^{er}
janvier 2023 selon
les statistiques
propres à chaque
Barreau : entre 0%
et 28%

Inflation :
1000 € en 2002
1478 € en 2025

Comparaison des conditions entre Barreaux au 1^{er} janvier 2024

Une prime unitaire moyenne de 1.380 € TTC mais de fortes disparités selon la sinistralité de chaque Barreau



SITUATION DU MARCHE JANVIER 2025

2^{ème} Trimestre 2024 :



- MMA convoque SCB : Projections actuarielles sur le portefeuille RCP avocat pour la période 2019- 2023 : Perte de **97 M€** dont 40 M€ Paris, soit 57 M € pour l'ensemble des Barreaux de Province (MMA 155 / 163)

- 24 mai 2024 SCB lance un appel d'offres auprès de 24 assureurs

- 1^{er} juillet 2024 : 9 compagnies intéressées reçoivent le dossier de consultation pour réponse fin août au plus tard.

COMPAGNIES APPROCHEES	Remise d'offre
AIG	KO
AMLIN	KO
BHSI	KO
CNA	KO
EVEREST	KO
LIBERTY	KO
SERENIS	KO
SOMPO	KO
AXA	OK
MMA	OK

Cotations 2025

AXA : 1.500 € à 3.815 €

MMA : 1.300 € à 2.415 €



RISQUE EMERGENT : « Fraudes RIB »

Statistique actualisée des sinistres fraudes faux RIB
au 1er octobre 2024 pour 153 barreaux et leurs Carpa

Année de déclaration	NB sinistres	Montant en jeu	Coût Moyen
2020	1	4 778 €	4 778 €
2021	7	151 288 €	21 613 €
2022	20	396 377 €	19 819 €
2023	23	1 002 497 €	43 587 €
2024 à fin septembre	39	2 522 961 €	64 691 €

GLOBALISATION / INDIVIDUALISATION

Le financement du risque par l'assurance globalise celui-ci à plusieurs niveaux :

1. Entre les avocats d'un même Barreau,
2. Entre des Barreaux placés auprès d'un même assureur,
3. Entre les contrats des Barreaux chez cet assureur et l'ensemble des contrats de cet assureur,
4. Entre assureurs par le recours à la réassurance.

Si cette « globalisation » de niveau 1 et 2 n'existait pas, un avocat ou un Barreau ayant une statistique sinistres dégradée pourrait se trouver sans assureur du fait d'une sélection des risques par les compagnies.

2^{ème} trimestre 2025 : appel d'offres en deux temps pour les renouvellements au 1^{er} janvier 2026

- 1^{er} temps : sélection du meilleur assureur / coassureur sur étude des statistiques globalisés de 132 barreaux de moins de 400 avocats
- 2^{ème} temps : individualisation des conditions en fonction des statistiques de chaque barreau